

**L'argumentation morale dans le débat public : Une confrontation  
asymétrique**

**Gilles Gauthier \***

**Résumé :** Une analyse des débats sur la peine de mort et le mariage gai révèle que le recours à une justification morale a pour conséquence de rendre le débat public asymétrique, c'est-à-dire que les positions qui s'y affrontent sont déphasées l'une par rapport à l'autre. Cet effet est entraîné par une maxime argumentative suivant laquelle une justification morale appelle conventionnellement une justification amoral. Cette maxime argumentative et la dissymétrie qu'elle cause sont examinées à la lumière d'une distinction entre deux types de justification morale : par référence élémentaire et par qualification nominale. Deux autres débats sont analysés, celui sur « l'affaire Juppé » et celui sur les transfuges politiques, afin de mettre en évidence comment la prise de position journalistique est marquée par la maxime argumentative et l'effet d'asymétrie qui en découle.

\*L'auteur est professeur au Département d'information et de communication de l'Université Laval à Québec ([Gilles.Gauthier@com.ulaval.ca](mailto:Gilles.Gauthier@com.ulaval.ca))